



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2022

L'An deux mil vingt-deux, le sept octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trente septembre deux mil vingt-deux, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme: Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU
Mme Annie BARRAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Christelle BESSAGUET
Mme. Sabrina LOUIS, excusée a donné pouvoir à M. Romuald FEVRIER
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL07.10.2022-048 : Maison Sport Santé – permanences à Bannalec – subvention au CMSBS

La maison Sport Santé portée par le Centre de Médecine du Sport Bretagne Sud, association relevant de la loi de 1901, dont le siège se trouve au GHBS, Hôpital du Scorff à Lorient s'est donné trois missions principales :

- Aider à cartographier et à développer l'offre sport loisir, bien-être et santé sur le territoire ;
- Accueillir et accompagner les personnes souhaitant reprendre une activité physique ;
- Créer du lien avec les médecins ;

La maison sport santé a mis en place une permanence mensuelle afin de réaliser des entretiens individuels dans le cadre d'une reprise d'activité physique. Ces entretiens ont pour but d'accompagner les personnes souhaitant reprendre une activité et de les rediriger vers une association ou un prestataire proposant une activité physique adaptée. Ces permanences sont assurées par des éducateurs en activité physique adaptée. La Commune de Bannalec entend verser 500 € pour participer aux frais de cette permanence.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention de 500 € au Centre de Médecine du Sport Bretagne Sud au titre de l'année 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX